

## Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 10 décembre 2019

19h00 à Montélier

**Etaient présent(e)s** : Mesdames CHOVIN, LAMBERT, et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BRARD, BRET, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, COULMONT, CHOVIN, DARD, GAUTHIER, LABADENS, PERTUSA, PRADELLE, PRELON, REVOL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALLON.

**Etaient excusé(e)s** : Mesdames BICHON LARROQUE, GENTIAL, JAUBERT, JUNG, GIRARD, MOURIER, ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI, THORAVAL (pouvoir à M. LABADENS), Messieurs BONNET, CHAUVIN, DUBAY, LARUE, LUNEL, PONTON, ROLLAND, ROUYEYROL, VALETTE, VASSY.

**Etaient absents** : Messieurs AVOUAC, BARD.

Nombre de membres en exercice : 45.

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 23.

Nombre de pouvoirs à l'ouverture de la séance : 1.

### ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 25 juin 2019
2. Ressources humaines – Recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents
3. Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail – Projet de convention avec le Centre de gestion de la Drôme
4. Débat d'orientation budgétaire 2020
5. Ressource en eau du territoire : enjeux du canal de la Bourne
6. Projet d'accord cadre pour la mise en œuvre du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence
7. Commerce
  - 7.1. Autorisation d'urbanisme commercial dans les communes de moins de 20 000 habitants
  - 7.2. Rendu de l'étude sur SCoT et Commerce de la fédération nationale des SCoT
8. Points d'actualité
  - 8.1. Etude déviation St Péray Cornas – Etat d'avancement
  - 8.2. PCAET d'Arche Agglo et de CC Rhône Crussol – Projet de Vademecum

### Questions diverses

Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 19h10.

Lionel BRARD donne lecture de la liste des délégués excusés dont certains représentés par des pouvoirs.

Xavier ANGELI est désigné secrétaire de séance.

Lionel BRARD informe des décisions prises par le Bureau et le président depuis la précédente réunion.

Il propose de modifier l'ordre des points à l'ordre du jour pour aborder en premier des points d'information relatifs à la thématique de l'aménagement commercial et aux enjeux liés au canal de la Bourne : aucun délégué ne s'y oppose.

### 7. Commerce

### 7.1. Autorisation d'urbanisme commercial dans les communes de moins de 20 000 habitants

Il est rappelé que l'article L752-4 du code de commerce stipule que dans les communes de moins de 20 000 habitants, le maire saisi d'une demande de permis de construire comprenant une surface de vente comprise entre 300 et 1000 m<sup>2</sup> doit en informer le président du syndicat mixte du SCoT sous 8 jours. L'instance délibérante du syndicat, a la possibilité de saisir la CDAC afin qu'elle statue sur la conformité du projet.

Cette disposition est peu connue des communes et donc rarement appliquée. C'est pourquoi, il est convenu de diffuser un courrier d'information aux maires de toutes les communes concernées.

### 7.2. Rendu de l'étude sur SCoT et Commerce de la fédération nationale des SCoT

La fédération nationale des SCoT a conduit une étude sur « SCoT et commerce » qui a été rendue en juin dernier. Les délégués peuvent la consulter via le lien indiqué dans la note préparatoire à cette réunion.

Les principaux éléments de diagnostic et de conclusion de l'étude sont présentés en séance.

Lionel BRARD souligne l'intérêt de partager les réflexions et les orientations sur l'aménagement commercial à l'échelle pertinente du Grand Rovaltain, avec chacun des trois EPCI qui le composent. Ce travail servira en tout état de cause à préparer le bilan puis la révision du SCoT pour 2022.

## 5. Ressource en eau du territoire : enjeux du canal de la Bourne

Lionel BRARD donne la parole à Bernard VALLON président du Syndicat d'Irrigation de la Drôme (SID). Celui-ci présente le périmètre et l'action de son syndicat et laisse la parole à Alain GALLICE, directeur du SID.

Les 3 principales fonctions du Canal de la Bourne sont soulignées : l'usage agricole, l'usage particulier (jardins) et la production hydroélectrique. Le Canal est propriété de l'Etat qui en a délégué la concession pour 100 ans, soit jusqu'à fin 2032. L'infrastructure de 46km (canal principal) est rénovée en continu, par tronçons, encadré par le programme pluriannuel du SID, mais des investissements lourds (structure sans fondations) y compris sur les ouvrages d'art (aqueducs et tunnels) seront à prévoir à terme.

Il est noté le classement du canal en corridor dans le SRCE, qui ne doit pas être bloquant pour les travaux d'entretien et de maintenance.

Jean-Luc CHAUMONT demande si, comme pour d'autres cours d'eau en France, la Bourne pourrait dans un proche avenir voir son débit baisser.

Il lui est répondu que le Canal de la Bourne pourrait être moins sensible que le Rhône à la réduction des débits annoncés à moyen/long terme en raison de la nature karstique des secteurs d'alimentation amont et de l'alimentation secondaire par la rivière Isère moins vulnérable à ce jour.

Le dialogue avec l'Etat et la DDT 26 doit être engagé à court terme sur l'avenir de l'ouvrage et les investissements à réaliser.

Lionel BRARD insiste sur l'enjeu pour la Plaine de Valence du « système Bourne ». Il rappelle que, dans son avis sur le projet de SRADDET, le syndicat a souhaité que l'ouvrage y figure au titre de son importance vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique. Il rappelle également l'enjeu des retenues collinaires ainsi que l'importance pour le SCoT de s'emparer de ces thématiques cruciales pour le développement du territoire. Il indique que le canal de la Bourne fait partie des enjeux ressortant de l'Agenda 21 de Valence.

## 1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 25 juin 2019

*En l'absence de remarque, le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 25 juin dernier.*

**Mise aux voix :**

Pour : 23 délégués et 1pouvoirs soit 24 voix

Mesdames CHOVIN, LAMBERT, et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BRARD, BRET, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, COULMONT, CHOVIN, DARD, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), PERTUSA, PRADELLE, PRELON, REVOL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALLON.

Contre : 0

Absentions : 0

## 2. 4. Débat d'orientation budgétaire 2020

Christian Gauthier présente le Rapport d'Orientation Budgétaire, composé dans un premier temps d'une rétrospective sur l'exécution budgétaire 2019 et dans un deuxième temps de la prospective pour l'année 2020.

Lionel BRARD indique que le Conseil de développement aura peut-être besoin d'un budget spécifique alimenté par les trois EPCI de manière à permettre par cette instance consultative la réalisation de productions de qualité sans que cela n'impacte le budget du syndicat mixte.

Christian GAUTHIER rappelle que la demande de dérogation pour reprise exceptionnelle d'une partie de l'excédent de la section d'investissement vers la section de fonctionnement est en cours auprès des ministères concernés. Si elle est acceptée, cela nécessitera une décision modificative l'année prochaine. Elle permettrait au syndicat de faire face aux dépenses inhérentes à ses missions sans augmentation de la base de participation des EPCI au budget du syndicat.

Lionel BRARD précise que le préfet va être relancé à ce sujet.

**Mise aux voix :**

Pour : 23 délégués et 1pouvoirs soit 24 voix

Mesdames CHOVIN, LAMBERT, et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BRARD, BRET, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, COULMONT, CHOVIN, DARD, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), PERTUSA, PRADELLE, PRELON, REVOL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALLON.

Contre : 0

Absentions : 0

***Le comité syndical prend acte du rapport d'orientation budgétaire.***

## 3. Ressources humaines – Recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents

Philippe LABADENS indique que les nécessités de service du syndicat impliquent la création de trois emplois permanents de chargés de mission de catégorie A. Les modalités de recrutement de ces agents doivent être précisées par une délibération correspondant au cadre législatif prévu pour des emplois permanents en, référence à la loi<sup>o</sup> 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 2<sup>o</sup>.

Cette précision n'entraîne pas d'augmentation du nombre de postes ouverts au syndicat.

**Mise aux voix :**

Pour : 23 délégués et 1pouvoirs soit 24 voix

Mesdames CHOVIN, LAMBERT, et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BRARD, BRET, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, COULMONT, CHOVIN, DARD, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), PERTUSA, PRADELLE, PRELON, REVOL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALLON.

Contre : 0

Absentions : 0

***Le Comité syndical approuve à l'unanimité la création de trois emplois permanents pour des postes de chargés de mission de catégorie A conformément aux dispositions de la loi ° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 2°.***

**4. Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail – Projet de convention avec le Centre de gestion de la Drôme**

Philippe LABADENS présence la nécessité pour le syndicat de recourir à l'assistance d'un agent de conseil pour accomplir la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail prévue dans le cadre législatif.

Il expose la possibilité de conventionner avec le CDG26 pour la mise à disposition ponctuelle d'un agent assurant cette fonction et propose au comité syndical d'approuver le projet de convention.

**Mise aux voix :**

Pour : 23 délégués et 1pouvoirs soit 24 voix

Mesdames CHOVIN, LAMBERT, et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BRARD, BRET, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, COULMONT, CHOVIN, DARD, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), PERTUSA, PRADELLE, PRELON, REVOL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALLON.

Contre : 0

Absentions : 0

***Le Comité syndical approuve à l'unanimité le projet de convention avec le CDG 26 pour la mise à disposition d'un agent chargé de la Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.***

**6. Projet d'accord cadre pour la mise en œuvre du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence**

Philippe LABADENS présente le projet d'accord-cadre entre les acteurs de la mise en œuvre du SAGE. Il rappelle que le SCoT devra être compatible avec le SAGE dans les 3 ans à partir de son approbation.

Lionel BRARD précise que les éléments cartographiques des ZSE et ZSNEA indiquées dans le SAGE, devront être intégrées dans le SCoT.

**Mise aux voix :**

Pour : 23 délégués et 1pouvoirs soit 24 voix

Mesdames CHOVIN, LAMBERT, et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BRARD, BRET, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, COULMONT, CHOVIN, DARD, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de Mme THORAVAL), PERTUSA, PRADELLE, PRELON, REVOL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALLON.

Contre : 0

Absentions : 0

***Le Comité syndical approuve à l'unanimité pour autoriser la signature de l'accord cadre pour la mise en œuvre du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence.***

## 8. Points d'actualités

### 8.1 Etude déviation St Péray Cornas – Etat d'avancement

Michel BRET rappelle l'étude animée par le syndicat mixte pour l'étude des variantes du tracé de la déviation de St-Péray/Cornas et de leur raccordement au futur franchissement du Rhône. Il indique que les conclusions de l'étude seront présentées le 11 décembre en réunion publique à Cornas. Il ajoute que quelles que soient les hypothèses et les modélisations, l'élément constant qui ressort des études sur ce secteur est la nécessité d'un pont sur le Rhône au nord de Valence.

Jean-Pierre CARDI insiste sur la nécessité de traiter la question des déplacements au-delà de la seule réponse par un ouvrage routier sinon le risque c'est que celui-ci aussi se retrouve saturé.

Michel BRET souligne que grâce à cette étude, la prise de conscience sur l'importance d'une telle infrastructure a eu lieu et montre que le SCoT porte une réflexion territoriale à l'échelle du Grand Rovaltain sur les mobilités.

Philippe LABADENS indique que le développement de la ZA des Allobroges a été permise grâce au 3<sup>ème</sup> pont.

Michel BRET précise que les ouvrages doivent dorénavant être bien dimensionnés en prenant en compte la bonne échelle de rayonnement.

Jean-Luc CHAUMONT s'interroge sur l'inscription des franchissements du SCoT dans le SRADDET.

Lionel BRARD rappelle que les principales remarques du SCoT sur le SRADDET ont été rédigées dans ce sens.

Il précise enfin que l'échelle du Grand Rovaltain est pertinente et indispensable pour prévoir les fonctionnements et les implications de ce type de projet d'aménagement car ils sont potentiellement impactants pour tout le bassin de vie. Le 3<sup>ème</sup> pont au nord de Valence est indispensable pour l'aménagement concerté des rives drômoise et ardéchoise.

### 8.2 PCAET d'Arche Agglo et de CC Rhône Crussol – Projet de Vademecum

Le projet diffusion d'un vade-mecum auprès des EPCI Arche Agglo et Rhône Crussol pour la prise en compte des orientations des PCAET dans les documents d'urbanisme est présenté. Celui-ci se baserait sur le document élaboré par Valence Romans agglo et auquel les services du syndicat ont collaboré.

Ce vade-mecum compléterait le classeur rassemblant les livrets thématiques et les fiches outils élaborés par le syndicat et diffusés auprès des communes et des EPCI pour accompagner la mise en œuvre du SCoT.

#### Questions diverses :

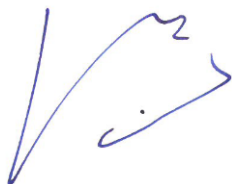
Le classeur « les carnets du SCoT » qui regroupe une collection de document pour la mise en œuvre du SCoT va être complété par 10 nouvelles fiches outils qui traiteront principalement de la trame verte et bleu, des paysages, d'activité économique et d'urbanisme commercial. Ces fiches seront envoyées aux EPCI et communes du SCoT et seront également disponibles sur le site internet du syndicat.

Enfin le classeur sera enrichi par un nouveau carnet thématique « Paysages et Energies » qui proposera une nouvelle entrée sur les orientations et les objectifs du SCoT traitant ces domaines.

L'ordre du jour étant épuisé, Lionel BRARD lève la séance à 20h50

Le prochain comité syndical aura lieu le 4 février 2020 à 18 heures 30.

Lionel BRARD  
Président



Xavier ANGELI  
Secrétaire de séance

